

# Inventaire des monuments et des sites classés dans le canton de Genève

Autor(en): **Bertrand, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **10 (1962)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727615>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# INVENTAIRE DES MONUMENTS ET DES SITES CLASSÉS DANS LE CANTON DE GENÈVE

(Seconde liste) <sup>1</sup>

par Pierre BERTRAND

## INTRODUCTION



Les 33 monuments et sites classés, de l'automne 1957 au printemps 1962, sont de nature diverse – ils concernent une église, des bâtiments publics, des maisons des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en ville et à la campagne, une maison forte, quelques demeures rurales, des fontaines couvertes, un monument mégalithique, des mares, des arbres, des champs et de grands espaces boisés à proximité de la ville comme un secteur des bords de l'Aire à Lancy et des bords du Rhône à Vernier – cette variété traduit les préoccupations de la Commission des monuments et des sites attentive à conserver tout ce qui mérite de l'être.

Ces dernières années, l'extension considérable de l'agglomération urbaine, qui a envahi les communes de la périphérie, transformé en d'autres dimensions les agglomérations et détruit beaucoup de terrains boisés, a incité la commission à porter un effort tout particulier sur la protection des villages caractéristiques et du paysage. La construction de quelques immeubles de type suburbain, en pleines localités rurales comme Meinier et Anières, qu'ils ont défigurées, incita heureusement le Grand Conseil – à la demande de la commission et de plusieurs sociétés d'art public – à mettre sous toit une loi dite de « protection des villages » grâce à laquelle un périmètre protégé a été établi pour un certain nombre d'agglomérations rurales. A l'intérieur de ce périmètre, les transformations de maisons, les gabarits, les matériaux, la couverture, en bref, l'allure générale des constructions nouvelles sont soumis à la Commission des monuments et des sites qui voit, de ce fait, augmenter ses compétences, comme cela avait été précédemment le cas lors de l'établissement des périmètres protégés de la Vieille-Ville et du Vieux-Carouge.

D'autre part, la commission est de plus en plus consciente qu'elle doit non seulement protéger des sites de caractère esthétique, ou de simples espaces de

<sup>1</sup> La première liste de l'inventaire a été publiée dans *Genava*, n.s., t. V, 1957, pp. 7-95.

verdure nécessaires à une population urbaine de plus en plus dense, mais encore protéger des milieux naturels, comme des mares, des ravins et même des « teppes », cela pour le maintien de la flore et de la faune du canton.

L'auteur de ce rapport remercie ses collègues de la sous-commission de classement, MM. Louis Blondel, archéologue cantonal, Pierre Guinand et Edmond Ganter, grâce à la collaboration desquels cette nouvelle série de monuments et de sites a pu être mise au bénéfice de la loi du 19 juin 1920.



Fig. 1. Hauterive à Vernier

## INVENTAIRE

### 142. BARDONNEX-Landecy: Rue du village.

Divers propriétaires.

Arrêté: 11 octobre 1957.

Le classement comme site ayant un caractère esthétique de quelques maisons du village de Landecy, à savoir:

les parcelles 2416, 2418 et 2419 formant cour, et la façade principale des bâtiments 252 et 252bis, reposant sur les parcelles 2415 et 2416;

la parcelle 2551, y compris le bâtiment 253bis reposant sur ladite parcelle, et 1191 formant cour;

la parcelle 1210, y compris le bâtiment 264bis y reposant, feuille 20 du cadastre de la commune de Bardonnex.

Parmi ces bâtiments classés figurent, en particulier, l'ancienne forge, avec sa porte en arcade et sa fenêtre également cintrée; puis la maison à l'enseigne du *Soleil levant*, avec son balcon de fer forgé.

### 143. VERNIER: Bords du Rhône, en aval du pont Butin.

Divers propriétaires.

Arrêté: 22 octobre 1957.

Classement comme site des bords du Rhône, en aval du pont Butin, et de certains bâtiments ayant un caractère esthétique marqué, soit les parcelles 1006, et le bâtiment 225 y reposant, 1007, 512 et les bâtiments 217 et 221 y reposant, 615 et les bâtiments 341, 342, 345, 346 y reposant, 1308 pour partie et le bâtiment 335 reposant sur la partie classée de ladite parcelle, feuilles 24 et 27 du cadastre de Vernier.

D'amont en aval, ces quatre propriétés sont:

1. *Hauterive*, avec sa petite tourelle. C'était, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le domaine de Gédéon-François Sismondi, pasteur à Bossey, puis à Genève, père de l'économiste Jean-Charles-Léonard Sismondi qui y passa sa jeunesse.

2. *L'Etincelle*, une demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle, construite pour Jacob Chevalier; mais la façade du couchant est le témoignage d'un édifice plus ancien, qui appartenait aux Mestrezat.

3. *Maison forte d'Aire*, à l'origine, au XV<sup>e</sup> siècle, cette demeure, à laquelle n'étaient pas attachés de droits féodaux, était composée d'un corps de logis carré précédé d'une muraille reliée à une tour ronde, aujourd'hui tronquée. Au XVII<sup>e</sup> siècle fut ajouté, sur la façade sud, un remarquable portique aux colonnes toscanes et toutes les embrasures furent transformées. Ce portique sera malheureusement détruit en 1882. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on construisit, entre le bâtiment carré et la tour ronde, un petit corps qui s'harmonise assez bien avec l'ensemble.



Les anciennes minutes de notaires révèlent que ce mas avait deux propriétaires différents au début du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1635, Léonard Revilliod acquit la partie du couchant; puis son fils Pierre réunit en sa possession la propriété tout entière. C'est lui qui y apporta les modifications architecturales les plus notables, en particulier l'adjonction du portique toscan. La demeure fut longtemps connue sous le nom de la « Revilliode ».

Ultérieurement, elle passa à Jean-Jacques Trembley, puis à lord Stanley d'Alderley.

4. *L'ancien prieuré*. L'origine de ce domaine ne révèle, en dépit de son nom, assez récent, aucun établissement religieux. Cette appellation peut-être provient des arcatures toscanes de la *Revilliode* qui faisaient face à la maison. Les Revilliod ont, en effet, au XVII<sup>e</sup> siècle, réuni ce mas à leur propriété. Le prieuré a passé ensuite, par héritage, à trois générations de la famille Prevost. Ce sont eux probablement qui ont agrandi la maison, qui était primitivement carrée, comme le témoigne une partie de la façade côté Rhône traitée en bel appareil. En 1874, lady Fabia San Roman, épouse de Stanley d'Alderney, propriétaire de la maison forte voisine, acquit le prieuré qui redevint « autonome » au début du XX<sup>e</sup> siècle.



Fig. 2. L'Étincelle à Vernier

#### 144. CHOULEX : Marais et bois de pin.

Propriété privée, et commune de Choulex pour le marais.

Classement comme site et réserve naturelle du marais de Choulex et d'un bois de pins, situé au nord du village de Choulex, soit sis sur les parcelles 115 et 1583, en conformité au plan n° 23775/513.

#### 145. LANCY : Vallon de l'Aire.

Diverses propriétés privées, des propriétés de l'Etat et de la commune de Lancy.

Arrêté: 29 avril 1958.

Classement comme site ayant un caractère esthétique du vallon de l'Aire, à savoir, les parcelles 830, 831 et 832, feuille 24, les parcelles 833, 834, 835, 837, 842, 854, 861, 863, 865, 868, 871, 872, 1665, 1666, feuille 25, les parcelles 899, 900, 901, 902, 904, 928, 1544, 1554, 1660, 1661, feuille 26, parcelle 706, feuille 19, parcelle 710, feuille 17, du cadastre de la commune de Lancy.

Cette surface protégée, qui s'étend de l'ancien « pont Rouge » au « pont des Briques » sur la route de Lancy à Onex, comprend, sur les deux rives de l'Aire, tous les espaces boisés.

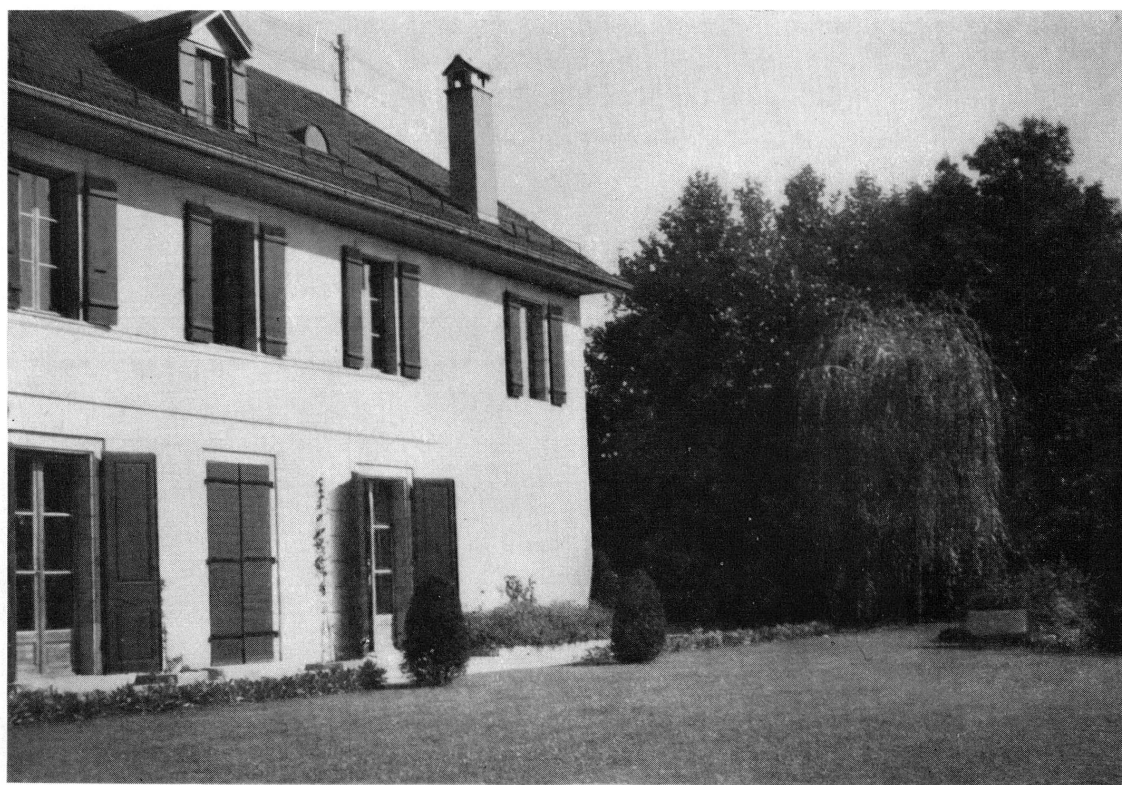


Fig. 3. Ancien Prieuré d'Aire

**146. GENÈVE-Cité: Immeuble Evêché 7.**

Propriété privée.

Arrêté: 29 avril 1958.

Classement: les façades, la cave (côté rue des Barrières) et l'escalier intérieur de l'immeuble sis sur la parcelle 4488, feuille 20 de la commune de Genève, section Cité, en raison de l'intérêt esthétique qu'ils présentent.

Côté Barrières, les substructions sont médiévales, avec porte gothique et meurtrières élargies plus tard. La maison a été reconstruite dans son ensemble, en 1606, par J. Bogueret, pour Pierre d'Airebaudouze, procureur général. Transformations et adjonctions au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**147. PREGNY: Château de Tournay.**

Propriété privée.

Arrêté: 21 octobre 1958.

Classement d'une partie de la parcelle 541, feuille 22 de la commune de Pregny, selon plan n° 23827/530 et le bâtiment y reposant, étant précisé que seuls les façades et les fossés du bâtiment sont classés, en raison de leur intérêt esthétique et de leur caractère architectural.

La seigneurie de Tournay, fief gessien mentionné dès le XIV<sup>e</sup> siècle, releva des Bernois de 1536 à 1567.

Lors de la campagne militaire genevoise au Pays de Gex en 1590, le seigneur de Tournay, Jean de Brosses, qui passait pour avoir des tendances calvinistes, avait offert de combler les fossés de Tournay et d'abattre une muraille, afin que les ennemis de Genève ne pussent utiliser son château contre la République. En dépit des bonnes dispositions du seigneur, les soldats genevois incendièrent et démantelèrent l'édifice.

Le traité de Lyon, en 1601, qui fit passer à la couronne de France la souveraineté sur le Pays de Gex, permit aux de Brosses de relever les ruines du castel, dont la partie la plus ancienne est un donjon accouplé à des tours de défense carrées.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le château est agrandi et transformé. Voltaire loue après les Délices et avant Ferney ce domaine et relève le titre comtal de Tournay.

Morcelé et vendu comme bien d'émigré à la Révolution, le domaine fut reconstitué au XIX<sup>e</sup> siècle, puis le château restauré (avec une toiture différente) et les fossés creusés à nouveau.

**148. SATIGNY: Façade de ferme, à Peissy.**

Propriété privée.

Arrêté: 13 janvier 1959.

Le bâtiment 158 sur parcelle 5738, feuille 42 de la commune de Satigny, est classé, seulement en ce qui concerne la façade côté rue.

Cette ferme, l'une des plus anciennes de la région, présente des encadrements (restaurés) des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Son volume est typiquement local; sa façade est bien caractéristique.



Fig. 4. Le Château de Tournay

**149. BARDONNEX-Landecy: Domaine Micheli.**

Propriété privée.

Arrêté: 1<sup>er</sup> mai 1959.

Classement: la parcelle 2922, feuille 19 du cadastre de la commune de Bardonnex, pour partie et selon plan n° 24059/505 et les bâtiments 280, 281, 279 et 283 reposant sur ladite parcelle; la parcelle 2133, même feuille, et les bâtiments 254*bis* y reposant, sont classés au sens de la loi du 19 juin 1920.



Il est toutefois précisé ce qui suit :

Pour les bâtiments 280 et 281, seules les façades donnant sur la première cour sont classées. Pour le bâtiment 279, les façades côté première cour, côté Genève et côté parc sont classées, de même que ses parties intégrantes, soit les toiles peintes et la cheminée Louis XVI du grand salon.

La famille Perdriau, originaire de Tours, reçue bourgeoise de Genève en 1572, est possessionnée à Landecy au XVII<sup>e</sup> siècle. A sa demeure, elle ajoute, dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, du côté regardant la ville, une façade nouvelle dans le style des résidences rurales.

C'est dans la maison Perdriau que le général français Montesquiou, chargé d'investir Genève, établit son quartier général, à l'automne 1792. Le domaine passa ensuite, par alliance, à la famille Micheli.

Outre la maison de maître et une partie des dépendances, en particulier un très intéressant « bûcher », le classement comprend une partie du domaine, soit la terrasse et la belle allée d'arbres. A l'intérieur la décoration du salon a également été mentionnée.

Dans un mur de clôture, une inscription funéraire romaine de l'an 8 av. J.C.

#### **150. BERNEX : Fontaine de Saules.**

Propriété communale.

Arrêté: 12 décembre 1959.

La parcelle d (domaine public), feuille 25 du cadastre de la commune de Bernex, et le bâtiment 196 y reposant sont classés en raison de leur caractère esthétique.

Le lieudit Saules a été de tout temps un bien communal de Vuillonnex. C'était un pâturage humide. On ne sait à quelle époque remonte la fontaine signalée dans des textes du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1834, la commune de Bernex demanda, au Conseil d'Etat, une subvention « pour établir un couvert sur la fontaine dite en Saule ».

#### **151. SATIGNY : Ancien prieuré.**

Propriété privée.

Arrêté: 7 janvier 1960.

La parcelle 6968, feuille 14 du cadastre de la commune de Satigny, et le bâtiment dit « ancien prieuré de Satigny », n° 162, reposant sur ladite parcelle, sont classés en raison de leur intérêt historique.

Antérieur au X<sup>e</sup> siècle, le prieuré de Satigny occupait principalement l'emplacement au midi de l'église, où se trouve actuellement le presbytère.

La maison classée, située au nord du sanctuaire, semble avoir été dans ses parties basses du XV<sup>e</sup> siècle l'hôtellerie du prieuré, où étaient reçus les passants et les pèlerins.

**152. GENÈVE-Petit-Saconnex: Campagne Vieusseux.**

Propriété privée.

Arrêté: 11 septembre 1959.

La parcelle 1407, index 1, feuille 43 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour partie, et selon plan n° 24252/278, et les bâtiments (maison de maître et dépendances) reposant sur ladite parcelle, sont classés en raison de leur intérêt historique et esthétique et du caractère architectural.

Il est précisé que les boiseries se trouvant à l'intérieur de la maison de maître sont partie intégrante du classement.

L'ancienne campagne Vieusseux, aujourd'hui Masset, appartenait, avant d'être bâtie dans sa forme actuelle, à la famille Chouet (début du XVII<sup>e</sup> siècle). Il y avait alors sur cet emplacement deux maisons et des fermes. L'une de ces maisons existe encore comme dépendance; elle est d'une élégante sobriété et a été classée.

En 1765, le domaine parvenait à Jeanne Malapert, épouse de Jean Thuilier. C'est probablement, selon Edmond Barde, à cette époque que fut construite l'actuelle maison de maître. Elle offre une disposition semblable à celle de la plupart des maisons bourgeoises de la campagne, avec un étage sur rez-de-chaussée, fronton central, perron élevé donnant sur une terrasse regardant le Rhône. A l'intérieur, il y a une série de belles boiseries, œuvre de Jaquet, très bien conservées.

La famille Vieusseux acquit le domaine au début du XIX<sup>e</sup> siècle; il passa, par alliance, à la famille Masset, en 1911.



Fig. 5. Cartigny, La Bergerie

### 153. CARTIGNY : La Bergerie.

Propriété privée.

Arrêté: 11 septembre 1959.

La parcelle 2125, feuille 9 du cadastre de la commune de Cartigny, et la maison de maîtres et sa dépendance sont classées.

Il est précisé que la cour et le jardin font partie intégrante du classement.

Une habitation du XVIII<sup>e</sup> siècle, discrète sous une toiture à pans coupés. Des dépendances plus rustiques l'encadrent côté village, tandis qu'un jardin à la française s'étend face au Salève.

C'est au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que Jacques Bordier construit une maison au lieudit Grand-Cour. Elle passe, en 1763, à MM. Chomel et Tourte puis, en 1784, au baron bernois Jean-Rodolphe de Knecht qui y éleva des vers à soie. De ce fait, on appelle alors la maison « La Mécanique ». Les Duval l'achèteront et y élèveront, eux, des mérinos; sur les conseils de Pictet de Rochemont, la maison s'appellera alors la *Moutonnière*. L'actuel propriétaire, le Dr Schauenberg, a restauré cette construction en 1960.

### 154. CHÊNE-BOUGERIES : « La Grande Pommière ».

Propriété d'une institution.

Arrêté: 29 décembre 1959.

Les façades du bâtiment n° 68 sis sur la parcelle 862, feuille 23 du cadastre de la commune de Chêne-Bougeries, sont classées.

Acquis de Jean Bonnet, en 1725, par Jean Brez, le domaine de *La Paumière* comptait « une maison et autres bâtiments joignants, renfermés de mur ».

Entre 1760 et 1788 Suzanne Brez, femme de Philippe Plantamour, transformera la maison et lui donnera deux étages sur rez-de-chaussée, avec un léger avant-corps en façade d'entrée, le tout sous une large toiture d'influence dite « bernoise ».

Vendue au début du XIX<sup>e</sup> siècle, morcelée par Achille de Châteauevieux, la propriété de *La Pommière* devait être acquise, en 1832, par le comité de l'Ecole rurale de jeunes filles qui est à l'origine de l'institution qui l'habite actuellement.

### 155. PRESINGE : Eglise paroissiale.

Propriété Société catholique romaine.

Arrêté: 22 mars 1960.

La bâtiment n° 160, reposant sur la parcelle 1815, feuille 9 de la commune de Presinge, est classé.



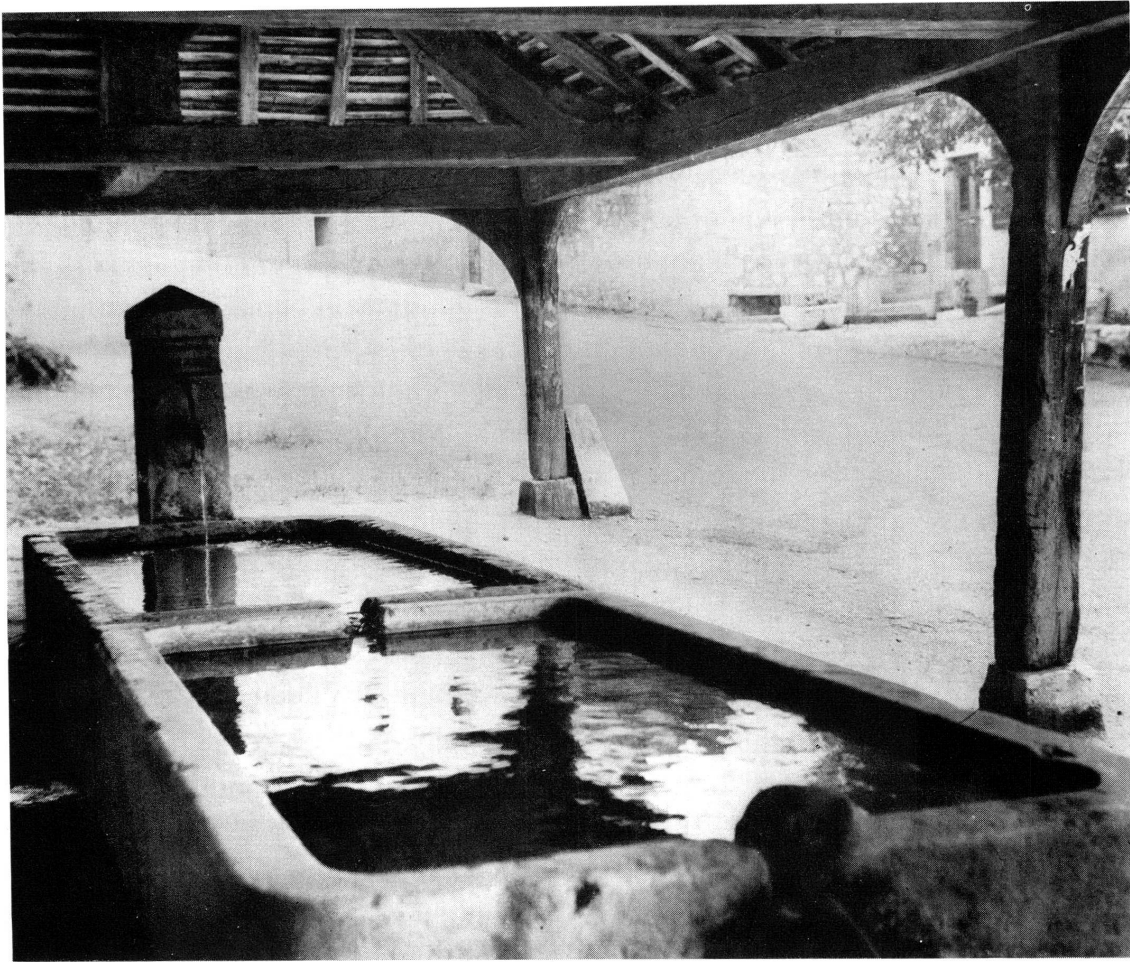


Fig. 6. Grand-Saconnex, fontaine couverte

Citée en 1304, l'église de Presinge a été transformée à maintes reprises, en particulier au XIX<sup>e</sup> siècle. Le chœur, toutefois, comprend encore des parties fort anciennes qu'il serait utile de mettre en valeur lors d'une prochaine restauration.

**156. GRAND-SACONNEX : Fontaine couverte.**

Propriété communale.

Arrêté: 17 juin 1960.

La fontaine reposant sur la parcelle 1103, feuille 5 de la commune du Grand-Saconnex, est classée en raison de son intérêt esthétique.

Une fontaine existait déjà à cet emplacement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Quant à la couverture, qui repose d'un côté sur un mur et de l'autre sur trois madriers, elle date de 1821. Le gouvernement contribua à la dépense pour 500 florins.



Fig. 7. Soral, fontaine couverte

La première porte le nom de *La Forge*. Le bassin est orné d'un fût de colonne, vraisemblablement une pièce rapportée. La couverture n'existe plus, mais les pierres sur lesquelles s'appuyaient les piliers sont encore en place.

La seconde se trouve près du cimetière, au lieu-dit les Nez. Couverture sans intérêt.

La troisième est en face du château Fazy. Sa poutraison à chevilles est remarquable. Restaurée en 1961 avec le concours de l'Art public.

#### 157. SORAL : Fontaine couverte.

Propriété communale.

Arrêté: 14 octobre 1960.

La fontaine couverte, soit les bâtiments 94 et 95 reposant sur le domaine public, feuille 7 de la commune de Soral, est classée en raison de son intérêt esthétique.

Cette grande fontaine est composée de cinq bassins successifs, dont trois seulement sont couverts; la source débouche sous une voûte bien appareillée, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 158. RUSSIN : Trois fontaines.

Propriété communale.

Arrêté: 14 octobre 1960.

Les trois fontaines reposant sur les parcelles 2054, 733 et 2144, feuilles 15 et 6 de la commune de Russin, sont classées en raison de leur intérêt esthétique.

Ces trois fontaines figurent déjà sur les plans du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 159. GENÈVE-Petit-Saconnex: Domaine de Budé.

Propriété de l'Etat de Genève.

Arrêté: 18 octobre 1960.

La parcelle 3367, feuilles 68-70 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour partie selon plan, et les bâtiments 154, 155, 157, 160, 161, reposant sur ladite parcelle, sont classés en raison de leur caractère esthétique.

Ce domaine a été créé par le théologien Jean-Alphonse Turrettini à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et dans les premières années du siècle suivant. Son fils Marc fit recons-

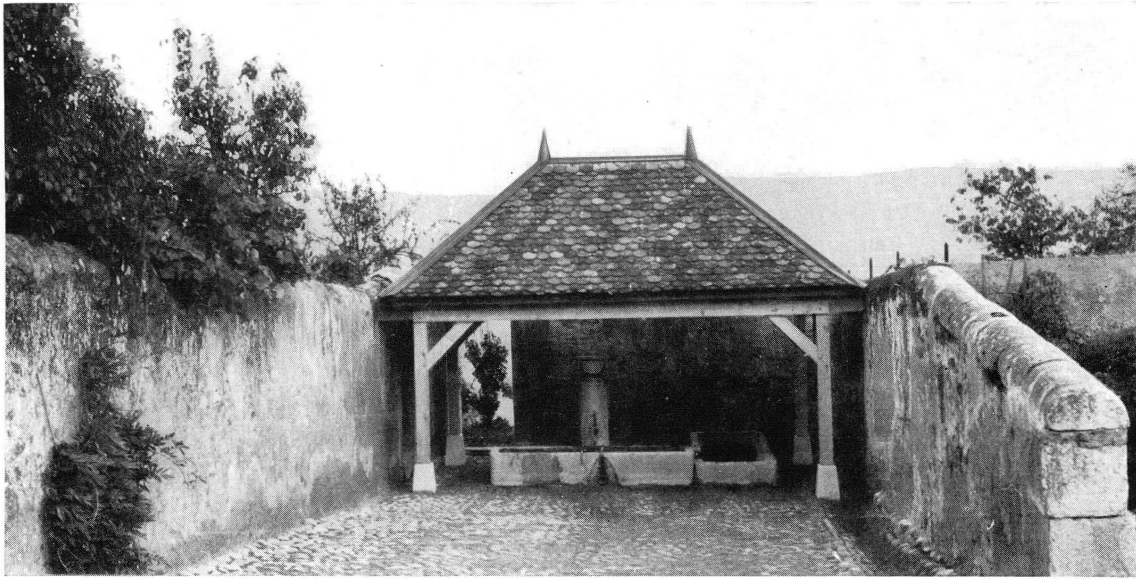


Fig. 8. Fontaine couverte de Russin



Fig. 9. Grand-Saconnex, fontaine de Budé

truire la maison de maître, entre 1777 et 1788; nous ne connaissons pas le nom de l'architecte qui donna à ces façades la belle allure des résidences françaises classiques.

Vers la fin de l'ancien régime, Marc Turrettini légua sa propriété à son cousin Jean-Louis de Budé dans la famille duquel elle demeura jusqu'à son achat par l'Etat, en 1957.

**160. GENÈVE-Eaux-Vives: Ancienne orangerie Martin.**

Propriété privée.

Arrêté: 29 novembre 1960.

Les bâtiments 322 et 323, édifiés sur la parcelle 1157, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, sont classés en raison de leur intérêt esthétique et historique.

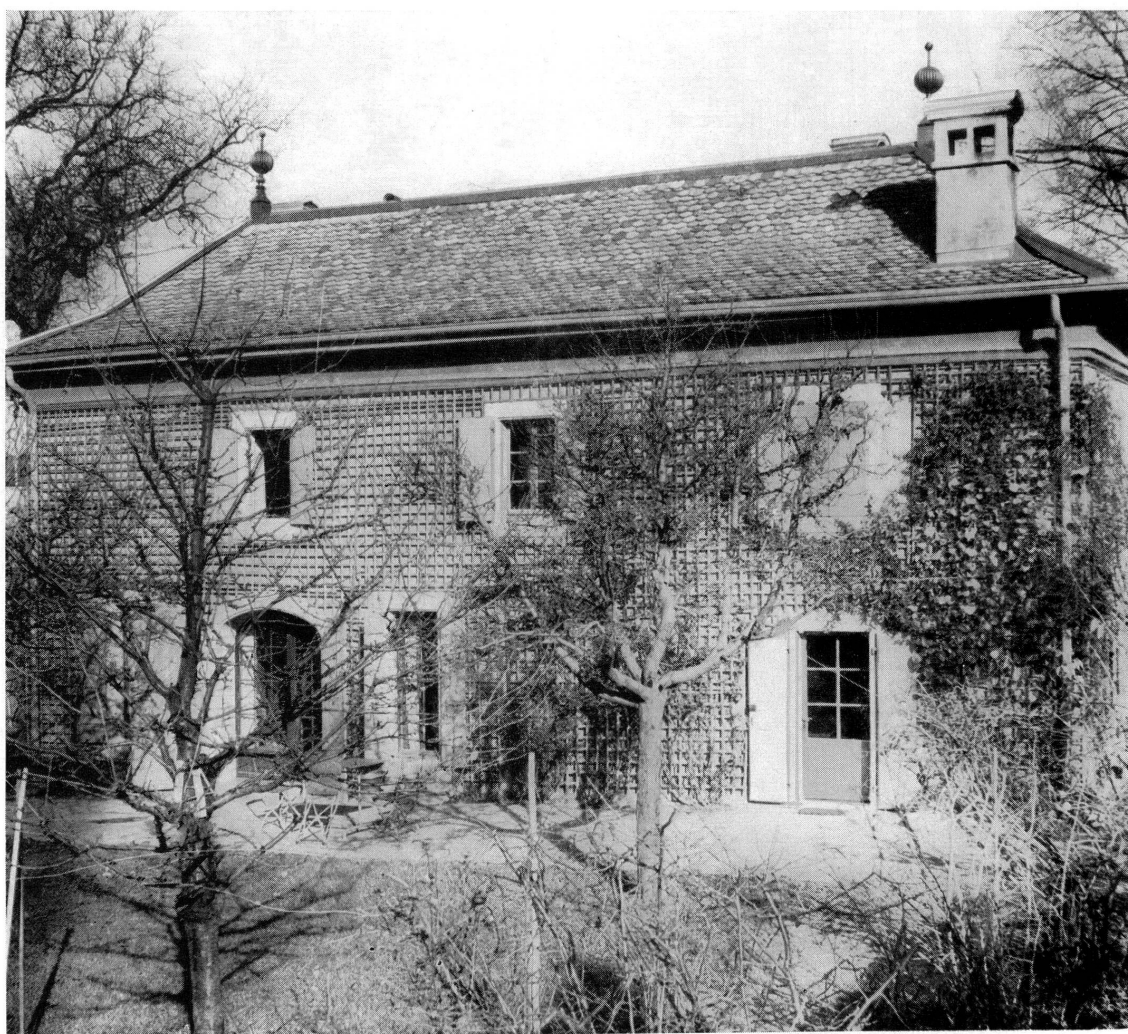


Fig. 10. Eaux-Vives, orangerie Martin





Fig. 11. Ancienne maison Rochette



Ces deux jolis bâtiments du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont l'un, une ancienne orangerie, a été transformé en maison d'habitation, relevaient autrefois du grand domaine Charles Martin, et avaient été construits du temps où les de Chapeaurouge ou les Roques étaient propriétaires.

**161. GENÈVE-Cité: Immeuble Evêché 4 et Cloître 1.**

Ancienne maison Rochette.  
Propriété privée.  
Arrêté: 29 novembre 1960.

Le bâtiment 431, édifié sur la parcelle 4951, feuille 22 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, est classé en raison de son style et de son intérêt historique.

Sans être particulièrement remarquable, cet immeuble appartient à la série des belles constructions du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui sont un ornement caractéristique de Genève.

Connue, il y a quelques années, sous le nom de maison Rochette, cette demeure a été édifiée de 1699 à 1700 par Ezechiel Gallatin, conseiller d'Etat et premier syndic. Elle est établie sur une partie de l'ancien officialat de l'évêque et une partie de l'ancien cloître capitulaire.

**162. CARTIGNY : Ancien château Duval.**

Propriété privée.  
Arrêté: 29 novembre 1960.

Les bâtiments 107, 103 et 109, ainsi que le pavillon reposant sur la parcelle 2201, feuille 11 du cadastre de la commune de Cartigny, sont classés en raison de leur intérêt historique et esthétique.

Résidence du XVIII<sup>e</sup> siècle, transformée sous l'ère napoléonienne et appelée le « château » de Cartigny.

Au cadastre de Cartigny de 1725, le périmètre du château est déjà dessiné avec les deux petites loges qui précèdent le bâtiment. La famille Marcet en est propriétaire. Lui succède, en 1757, le colonel Charles Pictet qui blâmera en 1762 la condamnation de l'*Emile* et du *Contrat social* par le Conseil de Genève et sera censuré pour ce fait.

Fils du colonel, le diplomate genevois Charles Pictet-de-Rochemont a passé une partie de son enfance à Cartigny. En 1798, les Pictet vendent le domaine à Jacob-David Duval (1768-1844), joaillier à la Cour de Russie.

Les Duval, qui désirent se retirer définitivement à Genève, entreprennent, dès 1803, la transformation et l'agrandissement de la maison de Cartigny, en confiant les travaux à Nicolas Soret. Deux ailes d'un seul étage, ainsi que des balcons, pilastres, colonnades, sont ajoutés.



Fig. 12. Cartigny, pavillon XVIII<sup>e</sup> siècle du château

Ces deux ailes seront surélevées, vers 1935, par la société philanthropique, nouvelle propriétaire du domaine.

Les boiseries du salon, par Jean Jaquet, commandées pour Jacob-David Duval, ont été transportées, en 1905, au Musée d'art et d'histoire où elles ornent la salle dite « Salon de Cartigny ».

Le pavillon classé, qui se trouve à l'extrémité du parc, côté Pas-de-l'Ecluse, aurait été projeté par M<sup>me</sup> Duval-Dumont et son frère, Etienne Dumont.

### 163. COLOGNY : Maison de Trainant.

Propriété privée.

Arrêté: 29 novembre 1960.

Les bâtiments 23 et 24, sis sur la parcelle 203, feuille 18 du cadastre de la commune de Coligny, et ladite parcelle pour partie, selon plan annexé, sont classés comme site esthétique.

Ce fonds, de temps immémorial, était planté de vignes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, et durant une partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, il appartenait à la famille Trembley. Dans la maison primitive, la vigneronne était autorisée à servir à boire aux bateliers, pêcheurs et soldats de la garde. En 1768, ce bien fut vendu à Jean-Louis Chapalay, de Château-

d'Ëx; il agrandit l'auberge. C'est sous les platanes de Traînant que, le 1<sup>er</sup> juin 1814, la *Musique Rouge* genevoise attendit l'arrivée des contingents fribourgeois et soleurois.

En 1829, la propriété fut acquise par Jacques Aulagnier, puis elle passa, par héritage, à la famille Odier.

Les Aulagnier, puis les Odier transformèrent et agrandirent la maison. L'intéressant petit pavillon se trouvait au bord du lac, avant la construction, puis l'élargissement de la route.

#### 164. CHOULEX : « La Bassette ».

Propriété privée.

Arrêté: 20 janvier 1961.

Les parcelles 434, 1822 et 2138, feuille 8 du cadastre de la commune de Choulex, sont classées en raison de leur intérêt esthétique, leur aspect étant très caractéristique du paysage genevois.

Dans le domaine constitué par M. et M<sup>me</sup> Juvet-Popesco, les arbres doivent être maintenus, et le terrain demeure agricole. La maison (récente) n'est pas classée.

#### 165. SATIGNY : Le Saugey, domaine Bedot-Diodati.

Propriété privée.

Arrêté: 31 janvier 1961.

Les parcelles n<sup>os</sup> 1671, 1672 et 5626, feuille 41 du cadastre de la commune de Satigny, selon plan n<sup>o</sup> 24690/535, et les bâtiments 193, 194 et 194<sup>ter</sup>, reposant sur lesdites parcelles, sont classés en raison de leur intérêt esthétique.

Les dépendances, dans lesquelles se trouve une salle voûtée, appartenaient, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, à Jacque Grenus. La construction de la maison de maître est postérieure d'une cinquantaine d'années, alors que le domaine appartenait à la famille Fatio.

Cette demeure, sur plan quadrangulaire avec toit mansardé, est un exemple assez rare dans le canton. Les ouvertures sont bien proportionnées et n'offrent pas un parti monotone. Les salons donnent de plein-pied sur la terrasse. A l'intérieur, un escalier à gros balustres de bois constitue un élément intéressant.

Dans la cour, fontaine en roche.

L'allée d'arbres qui bordait l'ancienne entrée entre le temple et le village de Satigny est également classée.

Le domaine a été propriété, au XIX<sup>e</sup> siècle, de la famille Bedot, et au XX<sup>e</sup> siècle Bedot-Diodati.

La maison a été restaurée en 1961.



Fig. 13. Choulex, « La Bassette »

**166. MEYRIN : Un bois.**

Propriété de l'Etat.

Arrêté: 28 avril 1961.

La parcelle n° 11323, feuille 13 du cadastre de la commune de Meyrin, est classée comme site esthétique et zone de verdure.

Les remaniements parcellaires qui se sont produits, dans cette région, lors de l'établissement des plans de la cité-satellite de Meyrin, ont incité l'Etat à conserver un bois d'assez belle venue, comme zone classée.

**167. CARTIGNY-Petite-Grave: Une mare.**

Propriété communale.  
Arrêté: 19 mai 1961.

La mare de la Petite-Grave, sise sur parcelle 521, feuille 8 du cadastre de Cartigny, est classée comme site esthétique.

Cette mare, située « côté Jura » sur la route de la Petite-Grave à Cartigny, est un des derniers vestiges des communaux de la Petite-Grave, mentionnés déjà dans des textes du XV<sup>e</sup> siècle; elle échappa à la vente des biens communaux, sous le gouvernement révolutionnaire genevois, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les travaux d'irrigation des champs voisins ont diminué sa surface. Bordée d'arbres et de buissons, classés également en partie, elle constitue un « milieu naturel ».

**168. THÔNEX : Un if.**

Propriété privée.  
Arrêté: 12 juillet 1962.

L'if sis sur la parcelle 3730, feuille 22 du cadastre de la commune de Thônex, est classé du fait qu'il appartient à une espèce protégée.

**169. THÔNEX : Trois ifs.**

Propriété privée.  
Arrêté: 12 juillet 1961.

Même décision que la précédente, concernant la parcelle 3883.

**170. THÔNEX : Un if.**

Propriété privée.  
Arrêté: 12 juillet 1961.

Même décision que la précédente, concernant la parcelle 3897.

Ces ifs, formant groupe, plantés sur l'ancien domaine de Château-Blanc pour en marquer l'entrée, bordent agréablement le chemin de Thônex à Villette, et font face au Salève.

**171. VERSOIX : La Pierre à Peny.**

Propriété de la Société vaudoise des sciences naturelles.  
Arrêté: 30 août 1961.

La Pierre à Peny sise sur la parcelle 2217, feuille 16 du cadastre de la commune de Versoix, est classée en raison de son intérêt historique.

Ce bloc erratique, l'un des monuments mégalithiques de la région, a été acquis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour être protégé, par la Société vaudoise des sciences naturelles. La frontière entre Vaud et Genève « coupe » ce bloc. La partie sise sur le canton de Vaud a été également classée aux termes de la loi vaudoise sur la protection des monuments et des sites.





Fig. 14. Satigny, presbytère

### 172. VEYRIER : Ancien château.

Propriété privée.

Arrêté: 24 novembre 1961.

Le bâtiment n° 77, soit le château de Veyrier, sis sur la parcelle 2935, feuille 20 du cadastre de la commune de Veyrier, est classé au sens de la loi du 19 juin 1920.

En 1769, Pierre-Claude de la Fléchère, seigneur de Châtillon, Simond et Veyrier, abandonnant son château d'Etrembières, se fait construire une résidence à Veyrier près de l'église. Ce quadrilatère d'un étage sur rez-de-chaussée est de style sobre.

En 1770, Charles-Emmanuel III de Savoie érige Veyrier en comté.

Les de la Fléchère conserveront le château de Veyrier, après la réunion de cette commune à la République et Canton de Genève. Le dernier comte s'éteindra en 1835. Quatre ans plus tard, le château est aux mains d'un groupe financier qui cherche à rétablir dans le canton l'ancienne industrie de la soie. La magnanerie connaîtra toutefois un échec et le château sera vendu. Il a abrité successivement une entreprise agricole, un hôtel, puis une entreprise commerciale. L'actuelle société propriétaire désire le restaurer.

**173. SATIGNY : Presbytère.**

Propriété Eglise nationale protestante.

Arrêté: 1<sup>er</sup> décembre 1961.

La parcelle 6046, feuille 14 du cadastre de la commune de Satigny, et les bâtiments 160 et 161 qui y reposent sont classés.

Construit en 1712, sur les ruines de l'ancien prieuré, dont quelques vestiges subsistent. Restauré en 1774 et en 1946.

C'est le « presbytère » décrit par Rodolphe Toepffer.

**174. CHOULEX : Fontaine couverte.**

Propriété communale.

Arrêté: 2 mars 1962.

La fontaine couverte, sise sur la parcelle 1889 de la commune de Choulex, est classée.

**175. ONEX : Mairie.**

Propriété communale.

Arrêté: 2 mars 1962.

La parcelle n° 105, feuille 3 du cadastre d'Onex, ainsi que le bâtiment de la mairie (n° 138), sis sur ladite parcelle, sont classés.

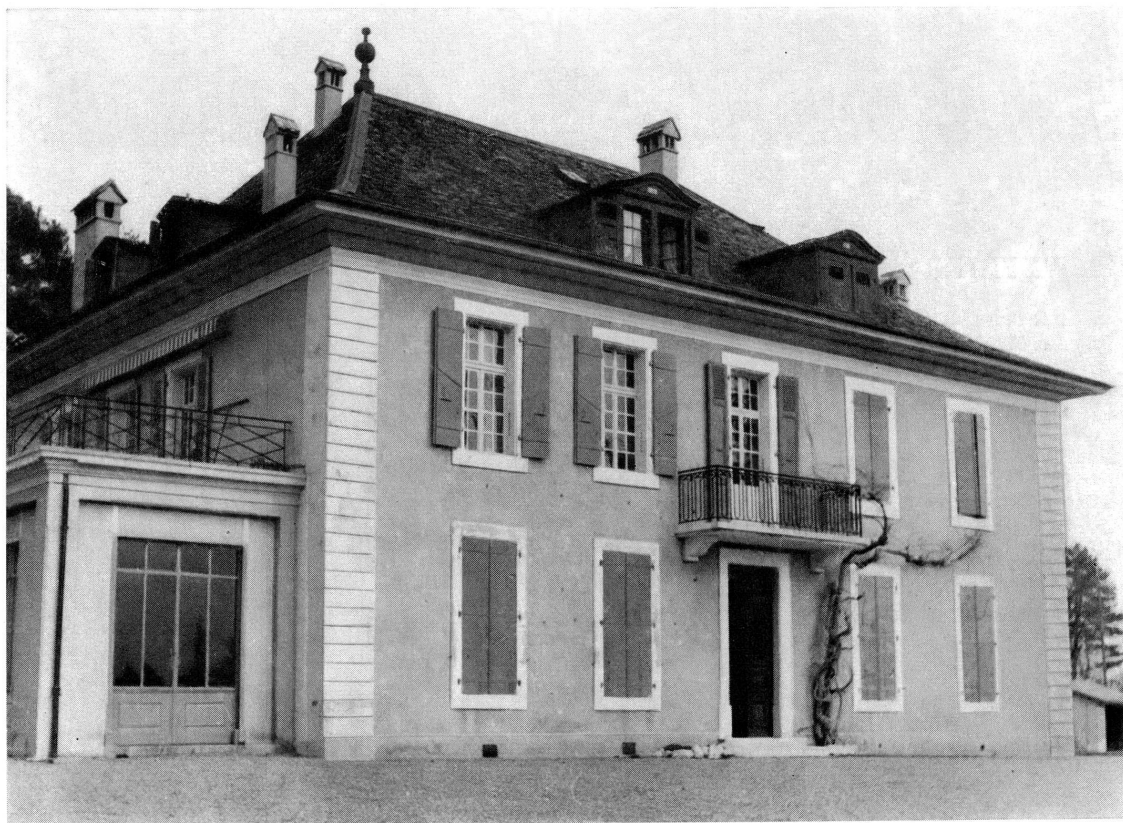


Fig. 15. Onex, mairie

Sans avoir l'élégance et les qualités d'une résidence du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette maison constitue un témoignage intéressant du goût des Genevois qui, pour vivre à la campagne, aimaient maintenir leur confort citadin.

De 1798 à 1850, le domaine appartenait à la famille Gaudy. Acquis en 1954 par la commune d'Onex.

## I N D E X

### VILLE DE GENÈVE

| <i>Cité</i>                                         | <i>Page</i> | <i>Eaux-Vives</i>                 | <i>Page</i> |
|-----------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|
| 146. Immeuble rue Evêché 7 . . . . .                | 10          | 160. Orangerie, Malagnou. . . . . | 18          |
| 161. Immeuble rue Evêché 4 et<br>Cloître 1. . . . . | 20          |                                   |             |

#### *Petit-Saconnex*

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| 152. Campagne Vieusseux . . . . . | 13 |
| 159. Domaine de Budé . . . . .    | 16 |

### COMMUNES

|                                        |    |                                                         |    |
|----------------------------------------|----|---------------------------------------------------------|----|
| <i>Bardonnex</i>                       |    | <i>Pregny-Chambésy</i>                                  |    |
| 142. Rue du village . . . . .          | 7  | 147. Château de Tournay. . . . .                        | 10 |
| 149. Domaine Micheli . . . . .         | 11 |                                                         |    |
| <i>Bernex</i>                          |    | <i>Presinge</i>                                         |    |
| 150. Fontaine de Saules . . . . .      | 12 | 155. Eglise paroissiale . . . . .                       | 14 |
| <i>Cartigny</i>                        |    | <i>Russin</i>                                           |    |
| 153. La Bergerie. . . . .              | 14 | 158. Trois fontaines . . . . .                          | 16 |
| 162. Ancien château Duval . . . . .    | 20 |                                                         |    |
| 167. Mare de la Petite-Grave . . . . . | 24 | <i>Grand-Saconnex</i>                                   |    |
| <i>Chêne-Bougeries</i>                 |    | 156. Fontaine couverte. . . . .                         | 15 |
| 154. La Grande Pommère . . . . .       | 14 |                                                         |    |
| <i>Choulex</i>                         |    | <i>Satigny</i>                                          |    |
| 144. Bois de pins et mare. . . . .     | 9  | 148. Peissy: façade de ferme . . . . .                  | 10 |
| 164. « La Bassette » . . . . .         | 22 | 151. Ancien prieuré . . . . .                           | 12 |
| 174. Fontaine couverte. . . . .        | 26 | 165. Le Saujet . . . . .                                | 22 |
| <i>Cologny</i>                         |    | 173. Presbytère . . . . .                               | 26 |
| 163. Traînant . . . . .                | 21 |                                                         |    |
| <i>Lancy</i>                           |    | <i>Soral</i>                                            |    |
| 145. Vallon de l'Aire . . . . .        | 9  | 157. Fontaine couverte. . . . .                         | 16 |
| <i>Meyrin</i>                          |    | <i>Thônex</i>                                           |    |
| 166. Bois . . . . .                    | 23 | 168. Ifs. . . . .                                       | 24 |
| <i>Onex</i>                            |    | 169. Ifs. . . . .                                       | 24 |
| 175. Mairie . . . . .                  | 26 | 170. Ifs. . . . .                                       | 24 |
|                                        |    | <i>Vernier</i>                                          |    |
|                                        |    | 143. Bords du Rhône et quatre pro-<br>priétés . . . . . | 7  |
|                                        |    | <i>Versoix</i>                                          |    |
|                                        |    | 171. La Pierre à Peny . . . . .                         | 24 |
|                                        |    | <i>Veyrier</i>                                          |    |
|                                        |    | 172. Ancien château . . . . .                           | 25 |

